



Formation des Architectes
en Basse-Normandie

Date

vendredi 10 février 2017

Horaires

9H - 12H30 / 14H - 17H30

Durée

1 journée

Nombre d'heures

7h

Prix

Tarif adhérents Form'A : **230,00 €**

(Non soumis à la TVA), repas compris

Tarif non adhérents Form'A : **270,00 €**

Architectes inscrits depuis - de 2 ans : -Tarif à 50% sur les 3 premières formations pendant les 2 premières années d'inscription

Lieu

CROA

36 rue Arcisse de Caumont, 14000 CAEN
Tél 02 31 85 37 29

Nombre de stagiaires

12 maximum

Organisme de formation

Form'A

36 rue A. de Caumont
BP 90261, 14013 Caen cedex 1
Tél 02 31 85 37 29
Fax 02 31 85 18 75

Mail forma.basse-normandie@orange.fr

Déclaration d'activité enregistrée
sous le numéro 25 14 02549 14 auprès
du préfet de région de Basse-Normandie
Siret: 752 539 189 00015
APE 9499Z

Contacts

Céline Turquetil
Yvonne Renouf

Pathologie des bâtiments Économes en énergies

Objectifs

- Être capable d'analyser et de se prémunir contre les différents types de pathologies spécifiques aux bâtiments économes en énergies
- Prévenir les désordres en identifiant les points de vigilances spécifiques

Public

Architectes, collaborateurs d'agences, salariés

Programme

1. Les principaux facteurs d'influence

- De la conception à l'usage
- La mise en œuvre et le vieillissement

2. Les facteurs de dégradation et leurs conséquences

3. Les pathologies des systèmes et des équipements

- L'eau, l'air et la température
- L'étanchéité à l'air
- Le séchage
- La migration de la vapeur d'eau

Pré-requis

Aucun

Moyen pédagogique

Support de présentation et cas pratiques

4. Les pathologies des systèmes et des équipements

- Le chauffage
- Le rafraîchissement
- La ventilation
- Les systèmes utilisant des énergies renouvelables
- Les systèmes hybrides

5. Analyse des risques

- Matrice occurrence / gravité
- Cas particuliers

6. Étude de cas pratiques et retours d'expériences



Formation des Architectes
en Basse-Normandie

Pathologie des bâtiments Économies en énergies

Date

vendredi 10 février 2017

Horaires

9H - 12H30/14H - 17H30

Durée

1 journée

Nombre d'heures

7h

Prix

Tarif adhérents Form'A : **230,00 €**

(Non soumis à la TVA), repas compris

Tarif non adhérents Form'A : **270,00 €**

Architectes inscrits depuis - de 2 ans : -Tarif à 50% sur les 3 premières formations pendant les 2 premières années d'inscription

Lieu

CROA

36 rue Arcisse de Caumont, 14000 CAEN

Tél 02 31 85 37 29

Nombre de stagiaires

12 maximum

Organisme de formation

Form'A

36 rue A. de Caumont

BP 90261, 14013 Caen cedex 1

Tél 02 31 85 37 29

Fax 02 31 85 18 75

Mail forma.basse-normandie@orange.fr

Déclaration d'activité enregistrée
sous le numéro 25 14 02549 14 auprès
du préfet de région de Basse-Normandie
Siret 752 539 189 00015
APE 9499Z

Contacts

Céline Turquetil

Yvonne Renouf

Formateur

Alain FILLLOUX, Conseiller en Énergie et Environnement, CSTB

Bulletin d'inscription.....

Agence

Adresse postale

Tél Mob Fax

Email@.....

Inscrit

Nom Prénom Fonction

Nom Prénom Fonction

Joint le règlement

par chèque à l'ordre de Form'A pour personnes à€/pers, soit un total de€ (non soumis à la T.V.A).

Conditions et modalités

- Le stage fera l'objet d'une convention de formation qui sera envoyée avant le début du stage.
- Il peut être pris en charge, sous réserve d'acceptation de votre dossier de demande préalable de prise en charge, par votre organisme collecteur (FIF-PL, OPCA-PL ou autre).
- Form'A n'accepte pas de subrogations de gestion et de paiement.
- L'inscription n'est définitive que si elle est accompagnée du règlement.
- En cas d'annulation du stage par Form'A faute d'un nombre suffisant de participants, les stagiaires seront prévenus par email 5 jours avant la date prévue du stage. Tout règlement effectué sera restitué dans un délai de 7 jours après la date prévue du stage.
- Annulation par le stagiaire :
 - Plus de 7 jours avant la date prévue du stage : Form'A restitue intégralement le règlement
 - Moins de 7 jours avant la date prévue du stage : une retenue de 20% sera effectuée sur le montant total du stage
 - Moins de 5 jours avant la date prévue du stage : une retenue de 50% sera effectuée sur le montant total du stage
 - Tout stage commencé est dû en totalité
- Il est possible de remplacer le stagiaire qui ne peut pas venir par une autre personne en prévenant Form'A au moins 2 jours avant le début de la formation.

N'oubliez pas de déclarer les formations suivies au CNOA